

## Séance 1. Présentation du cycle : pourquoi les Paysans?

### Petit rappel

Lors des deux cycles précédents d'histoire, sur l'actualité de la révolution de 1848 et sur la Commune, nous avons rencontré les paysans à plusieurs reprises, mais de manière furtive, privilégiant le cadre urbain - plus particulièrement Paris, capitale des insurrections - et des acteurs - le monde ouvrier dans son acception du XIX<sup>ème</sup> siècle. Pourtant les paysans sont bien présents, leur histoire s'inscrit dans l'histoire des révolutions mais elle a aussi ses propres rythmes, sur lesquels nous reviendrons et ses propres configurations.

Nous avons rencontré les paysans :

- Pour expliquer la profonde crise que connaît le monde rural en Europe à la veille de la révolution de 1848 et du printemps des peuples, à partir de l'exemple de l'Allemagne. Cette crise prend plusieurs aspects et j'en avais retenu deux qui sont étroitement imbriqués.

Premier aspect : les paysans sont alors confrontés à une remise en cause des droits d'usages collectifs, en particulier dans la forêt, qui se traduit par l'adoption de la loi forestière en 1841 par la diète rhénane. Tous les anciens prélèvements coutumiers dans les forêts sont désormais considérés par leur interdiction comme des vols et punis comme tels : fruits des bois, bois mort, bois vert, ramilles et branchages, fagots, racines. La loi intègre le bois et tous les produits de la forêt au circuit de la valeur marchande et balaie toute invocation d'un quelconque droit d'usage. C'est ce qu'analyse Marx dans un article paru en octobre 1842 dans la gazette rhénane en citant et commentant la discussion au sujet de cette loi à la diète :

*"Un député a évoqué les enfants des familles pauvres qui cueillent ces fruits (airelles et baies sauvages) pour procurer à leurs parents un petit gain, chose qui est tolérée par les propriétaires depuis des temps immémoriaux (légitimité) et qui a constitué, pour les petits, un droit coutumier. Un autre député réfute ce fait en remarquant que dans sa région, ces fruits seraient passés dans le commerce et expédiés en Hollande. Effectivement en un lieu, on a déjà réussi à faire d'un droit coutumier des pauvres un monopole des riches. On a ainsi la preuve absolue qu'il est possible de monopoliser un droit commun ; il va donc de soi qu'il faut monopoliser. La nature de l'objet réclame le monopole puisque l'intérêt de la propriété privée l'a inventé."*<sup>1</sup>

**C'est l'aboutissement au XIX<sup>e</sup> siècle d'un long processus de remise en cause théorique et pratique du droit d'usage et plus généralement des Communs. C'est un thème récurrent de notre cycle sur toute la période envisagée depuis le X<sup>e</sup> siècle.**

Deuxième aspect : souvent pour compenser la perte des usages collectifs, les paysans ont une pluriactivité, sous la forme artisanale ou sous la forme de l'industrie à domicile, comme le filage ou le tissage, les industries "rurales" utilisant ainsi une main-d'œuvre disponible. Ce qui d'ailleurs a permis de maintenir dans les campagnes une population nombreuse. Or l'essor de l'industrie, lié à ce que l'on appelle "la révolution industrielle" au 19<sup>e</sup> siècle, menace directement ce travail à domicile, ce revenu salarial indispensable à une paysannerie pauvre. D'où la grande révolte des tisserands silésiens, en 1844, matée par la troupe et de très lourdes condamnations, révélateur de cet ébranlement du monde rural, à l'origine aussi des révolutions de 1848. Cet ébranlement se produit au XIX<sup>e</sup> siècle, à des rythmes différents, plus précoce en Angleterre et en Allemagne, plus tardif en France par exemple. L'exemple des tisserands silésiens montrent l'extrême précarité du prolétariat et des petits propriétaires pauvres des villages et des bourgades, dans un monde plein, malgré l'ingéniosité et l'adaptabilité dont ils font preuve : travail à domicile, emplois sur les grands chantiers, emplois saisonniers et migrations saisonnières...

- Pour aborder la question du vote paysan, après l'établissement du suffrage universel en mars 1848 : un vote portant une majorité conservatrice aux élections législatives d'avril 1848 et le Prince Louis Napoléon Bonaparte à la présidence de la république en décembre 1848, un vote perçu comme une manifestation de l'archaïsme ou du conservatisme du monde paysan. Nous avons essayé de donner des éléments d'explications de ce vote. **Cela pose la question de la politisation des paysans au moment de l'établissement du suffrage universel, une politisation qui serait définie comme une nécessaire intégration à l'espace politique national dans le cadre de la démocratie libérale et d'un système représentatif; mais cette**

---

<sup>1</sup> Daniel Bensaïd : *Les dépossédés, les voleurs de bois et le droit de pauvres*. La Fabrique, 2007

Edward P. Thompson, *la guerre des forêts: luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Présenté par Philippe Ménard. La Découverte, 2014, texte de Marx cité p. 151-152

**intégration supposerait l'individualisation du paysan-citoyen qui pour assumer sa citoyenneté devrait s'émanciper des solidarités communautaires.**

- Puis pour évoquer rapidement la résistance du monde rural au coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte en 1851, dont la signification a été vite recouverte par deux interprétations, la légende noire de la Jacquerie, insistant sur l'archaïsme et la violence des paysans et la légende dorée insistant au contraire sur cette politisation des paysans, c'est-à-dire sur leur éducation à la république qui les aurait conduit à dénoncer le coup d'état et à défendre la Constitution de la seconde République.

**On retrouve là encore un des thèmes de notre cycle, à savoir, la question du sens des mobilisations du monde rural et celle de son autonomie politique, la question de l'acculturation du monde rural** (ce que l'historien du XIXe siècle, Maurice Agulhon a caractérisé par l'expression "l'apprentissage de la république").

- Pour la relation ville campagne pendant et après la Commune.

Les Communards se sont adressés aux paysans par le manifeste co-écrit par Benoit Malon et André Léo, imprimé à 100 000 exemplaires et destiné à la province. Ce manifeste veut combattre la propagande de Versailles (les communards dilapidant l'argent public et faisant reposer l'impôt sur le monde paysan, les communards partageux s'en prenant à la propriété paysanne) et montrer l'identité d'intérêts entre les travailleurs des villes et des campagnes.

*"Frère, on te trompe. Nos intérêts sont les mêmes. Ce que je demande, tu le veux aussi ; l'affranchissement que je réclame, c'est le tien... Paris veut, écoute bien ceci, travailleur des campagnes, pauvre journalier, petit propriétaire que ronge l'usure, métayer, fermier, vous tous qui semez, récoltez, suiez, pour que le plus clair de vos produits aille à quelqu'un qui ne fait rien : ce que veut Paris, en fin de compte, c'est la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier, le travail pour tous".*

Dans sa déclaration au peuple français du 19 avril, la Commune insistait sur la nécessaire alliance entre la Commune de Paris et le reste de la France et en particulier les Communes rurales, dans le respect de : **"L'autonomie absolue de la commune étendue à toutes les localités de France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits", une perspective politique qui pense la communauté rurale non comme un archaïsme mais comme un aspect de la modernité politique.** Cela excluait donc les rapports de domination ville/campagne.

- Pour une réflexion sur le rôle des communautés rurales, à l'image de l'expérience de la Commune de Paris dans le processus d'émancipation, réflexion développée à la suite de la Commune par Karl Marx et Elisée Reclus. En effet, au moment de la Commune de Paris, Karl Marx qui se trouvait à Londres, lisait les journaux écrits par les populistes russes (alliance de paysans, d'ouvriers et d'intellectuels) et par la section russe de l'internationale qu'Elizabeth Dmitrieff lui avait apportés de Suisse. Ses lectures, la rencontre avec Elizabeth Dmitrieff<sup>2</sup>, l'expérience concrète de la Commune de Paris qui mit en place des formes sociales alternatives (par exemple l'Union des femmes pour la défense et les soins aux blessés fondée le 11 avril 1871), "son existence en acte", sa correspondance avec Vera Zassoulitch, militante du mouvement populiste, l'ont conduit à réfléchir sur le potentiel émancipateur des communautés paysannes russes, les *obscina*<sup>3</sup>, à condition d'être débarrassées de leur caractère patriarcal et de rompre avec leur isolement<sup>4</sup>.

C'est à une analyse semblable, née aussi de l'expérience de la Commune, que se livre Elisée Reclus dans une brochure, publiée en 1899, intitulé "À mon frère le paysan" :

*"...Vous êtes donc bien faibles, vous tous, petits propriétaires, isolés ou associés en communes, vous êtes bien faibles contre tous ceux qui cherchent à vous asservir, accapareurs de terre qui en veulent à votre petit lopin, gouvernants qui cherchent à en prélever tout le produit. Si vous ne savez pas vous unir, non seulement d'individu à individu et de commune à commune, mais aussi de pays à pays, en une grande internationale de travailleurs, vous partagerez bientôt le sort de millions et de millions d'hommes qui sont déjà dépourvus de tous droits aux semailles et à la récolte et qui vivent dans l'esclavage du salariat ... Ceux-ci ont été privés de la terre, et vous pouvez l'être demain... Y a-t-il une si grande différence entre leur sort et le vôtre ? La menace les atteint déjà ; elle vous épargne encore pour un jour ou deux. Unissez-vous tous dans votre malheur ou votre danger. Défendez ce qui vous reste et reconquérez ce que vous avez perdu. Sinon votre sort à venir est horrible, car nous sommes dans un âge de science et de méthode et nos gouvernants, servis par l'armée des chimistes et des professeurs, vous préparent une organisation sociale dans laquelle tout sera réglé*

<sup>2</sup> Kristin Ross, *L'imaginaire de la Commune*, La Fabrique, 2015.

Cette évolution dans la pensée de Marx a été évoquée lors d'une présentation à Mille Bâbords de l'ouvrage de Renaud Garcia, *Alexandre Chayanov, pour un socialisme paysan*, Le Passager clandestin.

<sup>3</sup> Obscina : village communautaire, communauté agraire, dans laquelle le mode de jouissance ou de propriété est collectif. In : le Statut des paysans libérés du Servage, 1861-1961. Mouton & Co, 1963.

<sup>4</sup> Martin Buber, *Utopie et socialisme*, L'Échappée, 2016, p. 154-156

comme dans une usine, où la machine dirigera tout, même les hommes ; où ceux-ci seront de simples rouages que l'on changera comme de vieux fer quand ils se mêleront de raisonner et de vouloir. C'est ainsi que dans les solitudes du Grand-Ouest Américain, des compagnies de spéculateurs, en fort bons termes avec le gouvernement, comme le sont tous les riches ou ceux qui ont l'espoir de le devenir, se sont fait concéder des domaines immenses dans les régions fertiles et en font à coups d'hommes et de capitaux des usines à céréales ..."<sup>5</sup>.

Il est vraiment intéressant de lire cette brochure dans son intégralité car on voit plus loin avec quelle lucidité Elisée Reclus a compris les orientations de ce qu'on appelle désormais "l'agriculture" qu'il dénonce, et l'actualité de son propos. On peut la compléter par un court extrait d'un autre ouvrage d'Elisée Reclus, *Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes*, cité par René Riesel, *Du progrès dans la domestication* :

"Là où le sol s'est enlaïdi, là où toute poésie a disparu du paysage, les imaginations s'éteignent, les esprits s'appauvrissent, la routine et la servilité s'emparent des âmes et les disposent à la torpeur et à la mort".<sup>6</sup>

**Après ce bref rappel, pour poser les enjeux de ce cycle et le cadre dans lequel je les inscris, je vais partir d'exemples pris dans l'Angleterre du 18<sup>e</sup> siècle et du début du 19<sup>e</sup> siècle, l'expérience anglaise servant de modèle et de référence.**

### I. Partir d'un exemple : la guerre des forêts dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1723, sous couvert d'urgence, sans en avoir discuté, la Chambre des Communes adopte une loi terrible connue sous le nom de *Black Act*, pour 3 ans, mais en fait reconduite pendant un siècle. Cette loi a été appelée par les historiens *Bloody Act*, le code sanglant. Car elle établit la peine de mort par pendaison pour ceux qui braconnent le cerf, mais aussi pour le simple fait de pénétrer armé et le visage noirci dans une forêt, un parc ou un domaine. D'où le nom de la loi, *Black Act*. La peine de mort est ensuite étendue à une cinquantaine de délits comme la coupe d'un arbre, le bris de clôture ou le simple fait de ramasser des brindilles ou de la tourbe. Pourquoi s'en prendre aux cerfs? Pourquoi ce code pénal sanglant? Pourquoi une mesure d'urgence? C'est à ces questions qu'a essayé de répondre le grand historien anglais E.P. Thompson dans son ouvrage, la guerre des forêts. Pourquoi s'est-il intéressé à ces braconniers et s'est-il attaché à écrire l'histoire de leur révolte? Enfin pourquoi avoir choisi de commencer le cycle sur les paysans par cet épisode?

Pour répondre à ces questions, je pars de la démarche de E. P. Thompson, car c'est elle qui m'a guidée dans ma réflexion sur le monde paysan, les communautés paysannes et leurs luttes.

La démarche de cet historien est d'écrire une histoire par en bas - une "*history from below*"-, des résistances populaires en insistant sur l'expérience des acteurs et sur leur capacité d'agir, "*agency*", leur capacité à construire leur propre action, sans être déterminés par des structures qui les écrasent, "à surmonter les limites imposées par les circonstances ou la nécessité historique".

C'est à propos de son premier ouvrage, la Formation de la classe ouvrière anglaise paru en 1963 qu'il a défini son travail. Ce livre est né de la rencontre avec les travailleurs du Yorkshire, les descendants de ceux dont il écrit l'histoire, dans le cadre des cours du soir qu'ils donnent à l'université de Leeds, une forme d'université populaire. Insistant sur la discussion, il voulait amener ses élèves à se réapproprier leur passé, tout en apprenant d'eux, donner un sens à leur propre histoire pour les convaincre de leur capacité à agir.

Dans la préface de *la Formation de la classe ouvrière*<sup>7</sup> E.P. Thompson dit chercher :

"à sauver de l'immense condescendance de la postérité le pauvre tricoteur sur métier, le tondeur de drap luddite, le tisserand qui travaille encore sur un métier à main, l'artisan "utopiste". (...) Il est bien possible que leurs métiers et leurs traditions aient été moribonds ; que leur hostilité à l'industrialisation naissante ait été alimentée par un point de vue passéiste ; que leurs conspirations insurrectionnelles aient été téméraires (...) Mais ce sont eux qui ont vécu cette période de bouleversement social intense, ce n'est pas nous. Leurs aspirations étaient justifiées par leur expérience propre. Et si l'histoire a fait d'eux des victimes, leur propre époque les ayant condamnés, victimes ils sont restés jusqu'à nos jours".

Cette démarche est transposée cette fois dans le monde rural, dans la vaste enquête engagée pour le Centre d'étude d'histoire sociale de l'université de Warwick dont il est le directeur, à partir de 1965 : une enquête sur les luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup>, qui cherche à restituer les logiques de comportement populaires, transgressifs, et de donner un sens aux résistances et luttes des paysans.

<sup>5</sup> Elisée Reclus, *A mon frère le paysan*, 1899. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

<sup>6</sup> René Riesel, *Du progrès dans la domestication*, Paris, Editions de l'Encyclopédie des nuisances, 2003.

Elisée Reclus, *Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes*, 1866.

<sup>7</sup> Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, 1963, réédition le Seuil, avril 2012, p. 19

Cette enquête aboutit en 1975 à la publication de "*Whigs et Hunters*" -Whigs étant le parti politique au pouvoir qui défendait les intérêts des grands propriétaires terriens et des marchands, hunters voulant dire chasseurs de petits gibiers, braconniers, ceux qui encourageaient alors la potence pour ce délit. (Une partie de cet ouvrage vient d'être traduit et publié sous le titre *La guerre de forêts, luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle*)<sup>8</sup>.

#### Pourquoi un code pénal aussi sanglant?

Le *Black Act* répond aux actions menées par "des rebelles sociaux" comme les appellent E. P. Thompson, dans les forêts royales, domaniales ou ecclésiastiques. Et plus particulièrement aux actions menées par la bande du "roi Jean" dans la forêt du Hampshire :

#### Les attaques des Blacks

*"En octobre 1721, quelques seize braconniers, tirant des coups de feu et blessant un garde-chasse, pénétrèrent de force dans Franham Court et emportèrent trois cerfs et en laissèrent deux morts sur le sol. Plusieurs d'entre eux furent arrêtés ; deux furent condamnés aux peines ordinaires d'un jour de pilori, un an d'emprisonnement et vingt livres d'amendes. Les camarades des hommes emprisonnés se lièrent par le serment, décidèrent de vivre sous un gouvernement royal factice et (...) élurent pour leur roi un gentleman solide, énergique et entreprenant.*

*Ils pénétrèrent une nouvelle fois dans le parc de l'évêque, à Farnham, encore plus nombreux, prirent onze cerfs (et en laissèrent presque autant de morts sur place) et traversèrent Franham à cheval à sept heures du matin, jour de marché, dans un triomphe public".* Anonyme, *the history of the Blacks of Waltham in Hampshire*, 1723. p. 67.

Dans "un triomphe public", avec le soutien des villageois, et cela pendant presque deux ans.

Ils s'opposèrent aussi aux gardes forestiers et officiers chargés de faire appliquer le code forestier<sup>9</sup>; les attaquant pour libérer des prisonniers. Ils intervinrent dans des litiges concernant les droits sur le bois, le pâturage et la pêche. Par exemple, un grand propriétaire avait fait abattre du bois sur son domaine : les pauvres paysans vinrent comme de coutume ramasser les chutes de bois. Le propriétaire les obligea à payer une amende.

*"Sur ce, les Blacks arrachèrent l'écorce de plusieurs arbres et en tailladèrent d'autres... et laissèrent un billet sur l'un des arbres mutilés, pour informer le gentleman que c'était leur première visite, et que s'il ne rendait pas l'argent (...) il devait attendre une seconde visite du roi Jean, des Blacks." (P. 71)*

Le propriétaire rendit l'argent et n'engagea aucune poursuite.

Ce code criminalise cette atteinte aux biens. Au delà d'une simple répression contre le braconnage, l'historien Eric Hobsbawm au même moment a souligné la criminalisation de toutes formes de résistances populaires, qualifiées de "criminalité sociale".

Le nombre d'exécutions n'a guère augmenté après le *Black Act* : son application étant sélective et arbitraire, elle participe de la dissuasion. Ce *Black Act* permet d'installer une terreur dissuasive contre toutes les formes de débordements jugés déviants. Thompson la place au cœur de la fabrique du consentement et de l'obéissance.

#### Pourquoi s'en prendre aux cerfs?

Le cerf est l'emblème des privilèges et des loisirs aristocratiques, l'emblème aussi d'un pouvoir qui s'approprie l'espace forestier. (En 1720, on sait combien il y a de cerfs dans la forêt royale de Windsor alors que l'on ignore le nombre d'hommes qui y habitent).

Les élites nobiliaires multiplient les espaces réservés à leurs loisirs, en multipliant les parcs entourés de palissades pour des chasses privées, en créant des parcs paysagers et des jardins d'agrément. (La priorité étant accordée au gibier et à sa nourriture plutôt qu'à la subsistance des hommes, ce que dénoncent justement les Blacks).

En s'en prenant aux cerfs, on s'en prend à un symbole autant qu'à un privilège aristocratique. Il s'agit de dénoncer les propriétaires qui en interdisant l'accès aux zones boisées, en les clôturant, veulent s'en réserver l'usage exclusif, ici pour la chasse, ou pour leur agrément, mais de manière plus générale, c'est ce qu'on appelle le phénomène d' "enclosures" ou de clôtures.

En face, les paysans défendent l'usage de ce qu'ils considèrent comme un bien commun; ils défendent les usages coutumiers et les droits collectifs. Ils opposent les droits coutumiers au droit produit par le Parlement (lois sur la chasse, code forestier, lois sur les clôtures).

## II. Poser la question des enclosures et de la définition de la propriété

Pour poursuivre : en 1788, la Cour des plaids communs (Cour compétente sur les affaires de propriété immobilière) condamna le glanage lorsqu'une action fut intentée contre une femme accusée d'avoir glané dans

<sup>8</sup> Idem, *la guerre des forêts: luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> siècle*. 1974. Présenté par Philippe Minard. La Découverte, 2014

<sup>9</sup> Le domaine forestier est soumis à la juridiction de la Forest Law : selon cette loi, les paysans ne peuvent pas abattre un arbre sans autorisation, ils n'ont pas le droit de chasse, même le petit gibier, comme les lapins de garenne qui dévaste leurs cultures, les pièges sont interdits, ainsi que les chiens.

un enclos. Les défenseurs de cette femme étaient comme elle "des habitants de la même paroisse, légalement installés et pauvres, nécessiteux et personnes indigentes".

Voici les raisons avancées par le juge sur la question du glanage :

*"Premièrement, je l'ai trouvée incompatible avec la nature de la propriété qui veut dire jouissance exclusive. Deuxièmement, destructrice de la paix et du bon ordre de la société et conduisant à un vagabondage général. Troisièmement incapable de jouissance, puisque seul ce qui est inépuisable, comme un ruisseau permanent peut engendrer une jouissance occasionnelle universelle".*

Reconnaître le droit de glanage engendrerait rapine et fraude :

*" Cette coutume, si elle était considérée comme un droit des pauvres engendrerait un inconvénient ... Elle ouvrirait la porte à la fraude, car les travailleurs agricoles seraient tentés de disperser le blé afin de mieux faire glaner épouses, enfant et voisins ... Elle augmenterait l'insolence des pauvres".*

Et pour conclure :

*"L'objet est le blé que le fermier a laissé épars sur le sol et la quantité dépend entièrement de son bon plaisir. Le sol est le sien, le grain est le sien et dans la justice naturelle, les bénéfices aussi sont les siens".<sup>10</sup>*

**Deux conceptions de la propriété s'affrontent alors :**

- une conception de la propriété comme une possession individuelle absolue dégagée de toute obligation,

- une conception de la propriété comme un bien soumis à de multiples modalités d'usages, les droits d'usages étant très importants en particulier dans les zones forestières, les droits d'usages pouvant entre autre être considérés comme le patrimoine des pauvres.

L'enjeu est donc la défense des droits collectifs contre une définition exclusive et absolue de la propriété.

Cette appropriation correspond aussi à une volonté de rentabiliser la forêt ou les terres en changeant les modes d'exploitation. Cette rentabilisation passe par la levée de l'obstacle que représentent les usages collectifs, les droits coutumiers défendus par les communautés paysannes.

Un témoignage sur l'enclosure

Le poète John Clare<sup>11</sup> décrit le paysage de son enfance lorsque les champs et les forêts n'étaient pas encore enclos, (les landes où ils vivaient furent encloses pendant son adolescence), évoquant un espace communal libre et partagé :

*"Je n'étais à l'aise que lorsque j'étais dans les champs, passant mon dimanche et mes loisirs avec les bergers et les garçons qui gardaient les troupeaux, comme l'envie m'en prenait parfois jouant aux billes sur les chemins plats et réguliers où passaient les moutons, ou jouant à saute-mouton parmi les taupinières couvertes de thym, (...) ou parcourant les bois pour trouver des fraises, ou volant des pois à l'heure de la prière...*

*Et il évoque la "liberté des pauvres" dans ses poèmes :*

*La liberté infinie gouvernait leur errance,  
Sans que ne s'interpose la haie de la propriété  
Pour cacher la vue à l'œil qui regardait,  
Sa seule limite était le ciel qui nous encerclait...*

Et puis l'espace réduit :

*Maintenant la haie rencontre la haie dans les parcelles des propriétaires;  
Du champ et du pré grand comme un jardin  
Dans les petites parcelles, les petits esprits se plaisent  
Avec homme et troupeaux emprisonnés, mal à l'aise.*

Et la potence du garde forestier dans l'espace enclos

*Je vois les petites taupes suspendues dans le vent  
Sur le seul vieux saule qui reste dans le champ  
Et la nature cache son visage pendant qu'elles se balancent dans leurs chaînes  
Et dans un murmure silencieux elle se plaint.  
Ici étaient les communaux sur ces collines où elles cherchaient encore la liberté  
Même si tous ont disparu et que des pièges ont été mis pour tuer*

<sup>10</sup> Edward P. Thompson, *Les usages de la coutume, Traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècles*, EHESS Gallimard/Seuil, 2015, p.201-203

<sup>11</sup> Edward P. Thompson, *Les usages de la coutume, Traditions et résistances populaires en Angleterre*, p. 244-248.

*Les petits mineurs sans maison (...)  
Près du bosquet de Langley, je me promène mais le bosquet a quitté la colline (...)  
Le sentier étroit des vieux chênes voutés plus jamais je ne le verrai,  
L'enclosure, comme Bonaparte, n'a rien laissé derrière elle,  
Elle a nivelé tous les bosquets et les arbres et nivelé toutes les collines  
Et pendu toutes les taupes comme des traites..."*

Le poème Remembrances est écrit en 1832, et fait allusion à la répression de la révolte du *Captain Swing* de 1830. On peut voir dans les taupes pendues les paysans condamnés à la potence. Cette révolte avait éclaté dans les Midlands et les comtés du Sud de l'Angleterre. Là, les grands propriétaires avaient fait l'acquisition de batteuses mécaniques privant les ouvriers agricoles de leur activité hivernale (et également outil de contrôle social). En 1830, les ouvriers agricoles détruisent les machines lors des émeutes : plus de 500 batteuses. La répression est très forte, 19 émeutiers sont pendus, 481 sont relégués en Australie, 644 à de lourdes peines de prison.

Ces émeutes posent la question de la "résistance au progrès", lieu commun concernant la routine paysanne qu'on a aussi à interroger. François Jarrige, dans son ouvrage, *Techno-critiques, du refus des machines à la contestation des technostructures*<sup>12</sup>, propose une autre analyse, associant routines, prudences et innovations paysannes. **La question des paysans peut alors se poser à la lumière d'une remise en cause des modèles de rationalités et de progrès, dans le contexte de la crise économique et écologique actuelle.**

#### La question de la dépossession : l'ouvrier agricole

Une des conséquences des enclosures et du regroupement des grandes propriétés en Angleterre a été la prolétarianisation du monde agricole<sup>13</sup> : l'aristocratie terrienne détient plus de 60% des terres cultivables au début du 19<sup>e</sup> siècle.

Il n'est pas indifférent que dans l'exemple retenu plus haut, ce soit une **femme** qui a été surprise en train de glaner sur un espace clos : l'essentiel du travail des femmes, en plus du jardinage, concernait les communaux et usages collectifs : cueillette, glanage, vache familiale. C'était un complément indispensable pour la subsistance de la famille, voire pour la vente sur les marchés. C'était aussi un espace d'autonomie et de liberté qui a été perdu pour elles. Et des historiens ont pu établir un lien entre la clôture des terres et l'augmentation des violences conjugales<sup>14</sup>

Les paysans, au lieu de vivre d'une économie de subsistance, commercialisant les maigres surplus, deviennent des salariés, des ouvriers agricoles : ils ne peuvent plus jouir des droits communaux (la vaine pâture sur les champs moissonnés, la dépaissance du bétail sur les sols en jachères au cours de l'année, l'usage des forêts, l'usage des prairies communales, indispensables compléments à la petite exploitation.) Pour les propriétaires, c'est un moyen de discipline sociale (les terrains communaux sont considérés comme des foyers d'insoumission et d'autonomie de la communauté paysanne) et une réserve de main d'œuvre à bon marché. En effet, parallèlement, la mise en place d'une assistance pour les pauvres "*poor rates*" (assistance variant avec le prix du pain et le nombre d'enfants) permet de réduire les salaires tout en encadrant et assurant une main d'œuvre locale.

A plusieurs reprises les ouvriers agricoles demandent des hausses de salaires, sans résultat. Et ces désordres sont brutalement réprimés. Par exemple, en 1834, les ouvriers agricoles de Tolpuddle, dans le Dorsetshire, créent une société d'entraide agricole pour demander un salaire décent à leur employeur, un petit nobliau local. Le propriétaire entame un procès qu'il gagne, contre les 6 principaux membres de cette association. Ils sont condamnés à 7 ans de relégation en Australie. Les trade-unions organisent alors manifestation de soutien et pétition (plus de 800 000 signatures) : finalement au bout de 2 ans, ils obtiennent un pardon total et sont libres. Cet épisode a été le sujet d'un film de Bill Douglas, *Comrades*.

<sup>12</sup> François Jarrige, *Techno-critiques : du refus des machines à la contestation des technostructures*. Paris, La Découverte p. 57-63

<sup>13</sup> Edward P. Thompson, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, le Seuil, réédition, avril 2012, p. 273-304, les travailleurs agricoles

<sup>14</sup> J. M. Neeson, *la clôture des terres et la société rurale britannique : une revue critique*, Histoire économie et société, 1999, N°1, pp. 83-106

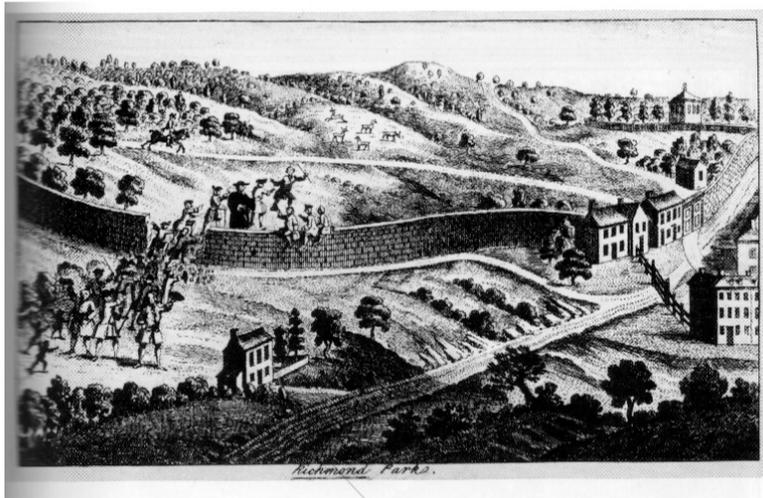


La mémoire des "6 martyrs de Tolpuddle" a été maintenue et en leur honneur, tous les ans une marche et un festival sont organisés à Tolpuddle.

Les combats contre la clôture des parcs ne furent pas tous entièrement perdus.

Le parc royal de Richmond, un parc à cerfs a été clos et entouré d'un mur : ses accès en sont fermés, les échelles sur les murs enlevées et le passage à pied ou en carrosse n'est autorisé que sur présentation d'un billet tamponné au bureau du timbre (la contrefaçon du timbre est un crime puni de la peine capitale). Le mur est démoli à plusieurs reprises par la communauté villageoise voisine et chaque fois reconstruit. Plusieurs actions en justices sont menés entre 1750 et 1758 : le droit de passage à pied par les portillons et les échelles est gagné. Cependant le brasseur John Lewis porte plainte pour obstruction sur trois anciens chemins pédestres. Un nouveau procès est gagné. On lui offre le choix entre la porte et l'échelle. Il choisit l'échelle car il craint le verrouillage des portes de ce parc à cerfs. Il va encore porter plainte parce que les barreaux des échelles sont trop espacés pour les enfants et les vieillards.

Le juge prend acte : *"je l'ai observé moi-même et je désire, Mr Lewis, que vous veilliez à ce qu'elles soient construites de telle façon que non seulement les enfants et les vieillards, mais aussi les vieilles femmes puissent monter"*.<sup>15</sup>



Les paroissiens conduits par leur vicaire délimitent la paroisse et affirment leur droit de passage dans le parc de Richmond en ouvrant une brèche dans le mur.

### Conclusion provisoire

Les exemples que j'ai évoqués s'inscrivent dans la longue histoire de la résistance paysanne. Ils posent la question du processus par lequel s'est imposée une conception exclusive, absolue de l'appropriation privée contre les usages collectifs : il pose plus largement la question des Communs et à travers ces Communs celle des communautés qui en bénéficiaient, les géraient et les défendaient.

La défense des droits et usages collectifs est donc une des raisons des révoltes des communautés villageoise : elles ont des droits et il est légitime qu'elles défendent ces droits et usages qui ressortissent de la coutume.

**Les luttes et révoltes trouvent alors leur signification dans ce que E.P. Thompson appelle "l'économie morale de la foule". Elle permet de penser les émeutes, les luttes comme des pratiques réfléchies et de comprendre comment les communautés paysannes tentent de résister à l'individualisme possessif et**

<sup>15</sup> Edward P. Thompson, *Les usages de la coutume, Traditions et résistances populaires en Angleterre, XVIIe-XIXe siècles*, EHESS Gallimard/Seuil, 2015, p. 172.

**finalement à l'économie de marché, en mobilisant leurs propres règles de justice, liées aux usages de la coutume.**

Appréhender les paysans par leurs révoltes pourrait laisser croire que leur ordinaire n'est que conflictuel. C'est bien sûr inexact. Mais les paysans n'apparaissent souvent qu'à ces moments-là, dans les archives judiciaires, policières, dans les rapports des officiers royaux, dans les lettres de rémission (amnistie royale), avant qu'ils ne prennent la parole (en particulier au moment de la rédaction des cahiers de doléances).

Les archives nous livrent une grande variété de termes<sup>16</sup>, témoin de l'extrême richesse des formes de refus : rumeur, bruit, murmure. (rumeur définie par Diderot comme un bruit général et sourd, excité par quelque mécontentement...", et murmure comme un bruit sourd, une plainte sourde : on dit le murmure des peuples...") ; sensation, alarme, confusion, fermentation, effervescence, agitation, mouvement, esmouance, bourrasque; trouble, tumulte, désordre, tapage, bacchanale, carillon, mutinerie, effroi, commotion, fureur ; rébellion, attroupement et assemblée illicite, émotion populaire, émeute et sédition, ces derniers termes employés par la justice constituant des délits; enfin insurrection, révolte, soulèvement.

Si j'ai pris l'exemple de la guerre des forêts, c'est donc pour refuser une représentation longtemps admise des luttes des communautés paysannes : celle qui fait qualifier les révoltes de "jacqueries" et les paysans révoltés de Jacques : c'est-à-dire sauvages, inorganisés, sans conscience sociale, sans projet politique. Les chroniqueurs et les contemporains des révoltes utilisent un répertoire pour qualifier et disqualifier les paysans révoltés : par exemple aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, les "Pitauts" dans l'Angoumois, les "Rustauts" en Alsace Lorraine, les "Tard-Avisés" dans le Périgord, les "Croquants" (à cause du bâton, le Crocq dont ils se servaient), les "Nus-pieds", les "Lustucrus" en Boulonnais, (l'eusses-tu cru) ...

Le terme paysan vient de pays, désigne celui qui habite le pays, un autochtone, l'homme du pays, attaché à une terre, à un terroir. Le pays est un cadre défini, délimité, et reconnu dans lequel s'inscrivaient sous l'Ancien régime la paroisse et la communauté d'habitants, remplacés à la révolution française par la commune. Mais de manière péjorative, le paysan attaché à la terre, c'est aussi un bouseux, un cul-terreux. Au moyen Age, pour désigner le paysan libre, on utilise le terme de vilain. Le terme vient de villa, la ferme gallo-romaine puis par extension, il est rattaché au village. Mais ce terme désigne aussi le paysan comme vilain au sens moral et physique, un être infâme, c'est-à-dire sans honneur.

Enfin, cette étude sur les paysans s'arrête au 19<sup>e</sup> siècle, dans la France de la troisième République, période où les paysans constituent toujours la majorité de la population française : moment paradoxal, à la fois apogée de la France rurale mais prélude à la fin des paysans et à la fin des terroirs et aussi transformation du paysan en agriculteur, avec la professionnalisation de son activité.

C'est un moment de "réhabilitation du paysan", présenté par les élites conservatrices comme garant de la tradition et de l'ordre social face aux périls de la ville et à l'insubordination de la classe ouvrière, un idéal type du paysan et de la paysannerie unifiée, un paysan éternel, au cœur de l'idéologie paysanne, cristallisée autour de l'idée d'enracinement; en fait bien loin de la diversité du monde paysan et de sa mobilité. Cela n'empêche pas le maintien de représentations négatives des ruraux, à l'image de Bécassine.

Moment aussi d'encadrement et d'institutionnalisation du monde paysan par les républicains qui ont conscience de l'importance du vote paysan majoritaire, et s'emploie à le conquérir, lui promettant une "république en sabots" garante de la prospérité<sup>17</sup>: création du ministère de l'agriculture en 1881, poste occupé par Méline surnommé "Méline pain cher", pour l'adoption de tarifs douaniers protecteurs; par le développement du syndicalisme agricole (à la suite de la loi Waldeck Rousseau en 1884 autorisant la création des syndicats), bien que divisé entre syndicat conservateur et syndicat républicain.

Cette idéologie paysanne que l'on a appelé "agrarisme" se développe dans les années trente.

La défaite de 1940 porte au pouvoir autour du Maréchal Pétain les agrariens les plus réactionnaires : " la terre ne ment pas". L'exaltation de la figure du paysan dans le cadre de la "révolution nationale", la politique de retour à la terre sont en fait un instrument de propagande antilibérale et antisociale, encore une fois une image projetée sur le monde paysan.

Après la seconde guerre mondiale, c'est une autre histoire qui s'écrit. Mais il est paradoxal de voir que le candidat François Mitterrand en 1981 plaça à l'arrière plan de ces affiches électorales pour l'élection présidentielle un village et son clocher !

<sup>16</sup> Jean Nicolas, *La rébellion française, Mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*. Gallimard, 2008

<sup>17</sup> Les paysans en France XIX-XXI<sup>e</sup> siècle TDC, N° 1040, 15 septembre 2012, p. 12